

# REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

DORANS/ BOTANS/ BERMONT/SEVENANS

Pole Péri-scolaire - Chemin des écoles 90400 DORANS

☎ Secrétariat : 03 84 26 46 73

## REGLEMENT INTERIEUR

ACCUEIL PERISCOLAIRE - RESTAURATION

« LES QUATRES VENTS »

ANNEE 2021/2022

Tel. : 03 84 26 46 73 - @ poleperiscolaire@rpidorans.fr

### Préambule

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) met à disposition des familles de DORANS, BOTANS, BERMONT, et SEVENANS, qui ont un enfant scolarisé en classe maternelle ou en classe élémentaire à DORANS, un accueil péri-scolaire ainsi qu'un service de restauration. La garderie a une capacité d'accueil d'environ **50 enfants**. La restauration a une capacité d'accueil de **48 enfants maximum par service** et fonctionne avec deux services.

### Objectifs principaux de l'accueil :

- ✓ Rendre service aux familles en fournissant aux enfants, les jours de classe, un accueil péri-scolaire avant et après les heures scolaires ainsi qu'à la pause méridienne incluant le repas.
- ✓ Proposer des activités ludiques (jeux de société, activités manuelles, lecture, jeux extérieurs...) sans contrainte selon le choix et le rythme des enfants, en veillant à ce qu'ils n'accumulent pas un excès de fatigue.

En aucun cas, le péri-scolaire ne pourra être considérée comme une étude surveillée ou aide aux devoirs.

Cependant, les enfants qui le souhaitent, pourront faire leurs devoirs ou apprendre leurs leçons. Le temps de travail consacré par l'enfant ne garantit pas la parfaite réalisation du devoir scolaire demandé, **il appartient aux parents de le vérifier.**

### Lieux d'accueil

L'accueil péri-scolaire et la restauration ont lieu au Pôle péri-scolaire – rue des écoles 90400 DORANS.

### Horaires

Les jours et heures d'ouverture en période scolaire, sont les suivants :

- **Lundi, mardi, jeudi, vendredi.**

De 7 h 30 à 8 h 30 de 11 h 30 à 13 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 30

## **Il est impératif que tous les enfants soient repris par leurs parents avant 18 h 30.**

Pour les élèves de l'école élémentaire, les parents ont la possibilité d'autoriser leurs enfants à quitter l'accueil seuls dans la mesure où cette autorisation spéciale a été indiquée sur la fiche d'inscription.

L'accueil périscolaire se termine impérativement à 18 h 30. Les parents sont priés de respecter cet horaire. Tout dépassement de l'horaire du soir entraînera une surfacturation de 10 euros.

En cas de retard d'une demi-heure, l'enfant sera confié à la gendarmerie.

En cas de retard répété, l'inscription de l'enfant sera réexaminée en commission.

### Encadrement

La capacité d'accueil est définie chaque année scolaire. L'effectif du personnel placé auprès des enfants est calculé comme suit :

- Un animateur (trice) pour 10 enfants de – 6 ans.
- Un animateur (trice) pour 14 enfants de + 6 ans.

L'agent de restauration sera intégré à l'équipe d'animation afin d'assurer la surveillance des enfants si besoin.

La directrice du périscolaire veille au bon fonctionnement du service, supervise les activités et les animations proposées aux enfants et s'assure que les enfants sont gardés dans des conditions de sécurité, d'hygiène et de confort satisfaisantes. Elle assure la responsabilité du service, élabore avec le(s) animateur(s) un projet pédagogique pour l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants. Elle participe à la gestion administrative des accueils périscolaires, elle tient à ce titre une liste des enfants inscrits. Elle établit également des états pour la caisse d'allocations familiales.

### Inscriptions

Les familles qui souhaitent utiliser le service de restauration scolaire et d'accueil doivent impérativement remplir :

- un formulaire d'inscription qui vaudra adhésion,
- une fiche sanitaire de liaison accompagnée d'une copie des vaccins,
- Les autorisations parentales et l'attestation précisant l'identité des personnes autorisées à venir chercher l'enfant à la sortie de l'accueil éventuellement
- une attestation d'assurance en responsabilité civile ;
- le présent règlement signé

Cette formalité concerne tout enfant susceptible de fréquenter même exceptionnellement l'accueil périscolaire et la restauration. En adhérant au service, les parents s'engagent à respecter le règlement intérieur.

La fréquentation du service de restauration est soumise à une **préinscription mensuelle** (réservation des périodes de présence, tous les mois), Elle est envoyée par mail aux parents et à remettre impérativement avant le 25 de chaque mois, en prévision du mois suivant.

**En cas de maladie ou d'absence, prévenir la directrice de l'accueil périscolaire 24 heures avant (avant 10h la veille), pour annuler le repas du lendemain, sinon tout repas commandé sera facturé.**

Téléphone de l'accueil périscolaire : **03 84 26 46 73**

Adresse mail de l'accueil périscolaire : **poleperiscolaire@rpidorans.fr**

### Fonctionnement de la restauration

Les enfants seront restaurés en deux services de 48 enfants maximum. Les repas seront fournis par une société spécialisée dans la fourniture et la livraison de repas en liaison froide.

La pause méridienne qui commence à 11 h 30 et se termine à 13 h 30 comprend :

- le trajet « école-restauration ».
- le repas avec surveillance,
- le temps d'animation après le repas,
- le trajet « restauration-école ».

La composition des aliments servis à la cantine ne pouvant être connus dans le détail, les enfants allergiques qui pourraient être inscrits ne le seront que sous la responsabilité de leurs parents. Ils pourront si nécessaire apporter leur repas.

Les menus hebdomadaires sont affichés au pôle périscolaire et dans les écoles.

La « commission Menu » se réunit une fois par trimestre afin d'échanger sur la qualité, la variété et l'équilibre des repas. Le goûter sera fourni par les parents.

#### Facturation

La facturation se fait en fonction du quotient familial de chaque famille, nous retiendrons le Q.F. de septembre comme référence pour toute l'année scolaire.. Conformément à la loi « informatique et liberté » n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez vous opposer à la consultation des informations en nous le précisant. Dans ce cas, vous serez facturé en qualité de « hors QF ».

Le règlement des heures de garde et des repas s'effectuera sur avis des sommes à payer adressé à SGC Belfort 1, tous les mois. Le paiement par prélèvement automatique est possible. En cas d'impayés et sans accord de régularisation, le syndicat se réserve le droit d'interrompre les services pour les familles concernées.

#### Tarifification

Les prix des repas et d'accueil périscolaire sont fixés par le syndicat et réactualisés chaque année au 1<sup>er</sup> septembre.

Les tarifs ci-dessous sont valable jusqu'au 6 juillet 2021 inclus.

Q.F. 1 = de 0 à 420 €	Q.F. 2 = de 421 à 680 €	HORS Q.F. = + 681 €
-----------------------	-------------------------	---------------------

Accueil périscolaire :	Tarif appliqué / enfant / heure	
	1 enfant	2 enfants et plus
QF 1	2.16	1.73
QF 2	2.32	2.16
HORS QF	2.59	2.32

Restauration :	Tarif appliqué / enfant / heure	
	1 enfant	2 enfants et plus
QF 1	6.92	6.38
QF 2	7.57	6.92
HORS QF	7.90	7.57

#### Discipline

Les enfants doivent respecter les règles de vie en collectivité et doivent faire preuve de politesse à l'égard du personnel d'encadrement et de leurs camarades.

En cas d'indiscipline notoire et répétée, et au vu d'un rapport établi par le personnel d'encadrement, un premier avertissement sera adressé sous forme de courrier transmis aux parents.

Si la situation persiste, une sanction tendant à exclure provisoirement ou définitivement l'enfant sera prononcée.

#### Informations pratiques

Le PEDT (projet éducatif du territoire) du RPI, le projet éducatif et pédagogique de l'accueil sont disponibles auprès de la directrice de la structure.

Il est recommandé aux enfants d'avoir :

- Une paire de chaussons
- Une boîte de mouchoirs à renouveler au besoin.
- Un gobelet en plastique dur

En cas d'intempéries, prévoir des vêtements adaptés.

Aucune prise de médicaments ne sera autorisée sans avis médical. En cas de traitement, merci de joindre :

- Une ordonnance médicale
- La boîte d'origine notée au nom de l'enfant et accompagnée de la notice
- Une note des parents

Il ne sera fait aucune exception à ce règlement.

Dorans, le 26 avril 2021

La Présidente,

Mme WISS Nelly

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

DORANS/ BOTANS/ BERMONT/SEVENANS

Pole Périscolaire - Chemin des écoles 90400 DORANS

• Secrétariat : 03 84 26 46 73

**REGLEMENT INTERIEUR**

**ACCUEIL PERISCOLAIRE - RESTAURATION**

**« LES QUATRES VENTS »**

**ANNEE 2021/2022**

Tel. : 03 84 26 46 73 -- @ poleperiscolaire@rpidorans.fr

REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

**Coupon à retourner dès que possible au centre d'accueil périscolaire**

Enfant(s) Nom(s) Prénom(s) Classe

1.....

2.....

3.....

Parents ou responsable légal :

Nom : .....Prénom :.....

Adresse.....

.....

Accepte(nt) le présent règlement.

A.....le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé ».